

Membres présents : Basty Monique, Begue Hervé, Bidegain Monique, Biscar Jean-André, Camet-Lassalle F., Cazetien Régine, Chevalier Jean-Christophe, Doléans Claude, Doléans Jean-Claude, Doussine Monique, Duvignau Rémy, Fittes-Pucheu Roselyne, Garcia Françoise, Genin Thierry, Hosdez Marie, Lacampagne Jeanne, Langla Françoise, Lecam Nathalie, Loustalot Michel, Magnet Chantal, Maisonnave Joëlle, Marchand Chrystèle, Merville Viviane, Mirande Isabelle, Molin Grosjean Fabien, Thomann Marie-Agnès, Toulouse Roselyne, Uriol Pascale.

Absent excusé : Lacampagne Jean-Michel, Meunier Lise, Peyrou Evelyne

Chantal Magnet débute l'assemblée générale constitutive par le rappel des motifs qui nous conduisent à devoir nous constituer en association loi 1901. Jusqu'à présent notre AMAP® était une association de fait. Dans le cadre de signature de conventions entre la mairie, le centre social et l'AMAP®, pour l'occupation de locaux, il est obligatoire que notre association ait une assurance. De plus Chantal Magnet qui avait donné son accord par sympathie envers l'AMAP® pour que les chéquiers soient à son adresse préfère que les choses soient faites dans les règles. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

### I Vote des statuts et du règlement intérieur

Les statuts sont lus.

Remarques faites :

- Les producteurs ne peuvent pas faire partie de l'équipe de coordination alors que jusqu'alors certains s'occupaient de contrat.

Réponse : ce sont 2 choses différentes. L'équipe de coordination ne gère pas les contrats. C'est un peu comme un bureau.

- Il n'y a pas de responsable nominatif.

Réponse : Non. Ce n'est pas obligé. L'exemple du foyer rural est cité. La responsabilité semble moins lourde avec ce mode de fonctionnement.

Le règlement intérieur est lu.

Remarque faite :

- Pourquoi les producteurs paient-ils au prorata de leur chiffre d'affaires. A ce compte là, les autres adhérents devraient payer en fonction de leurs revenus. Certaines AMAP® ne font payer aucune adhésion aux producteurs, d'autres une adhésion identique aux autres adhérents mais aucune comme à Monein.

Il est répondu que c'est un moyen d'augmenter les fonds de l'association qui seraient réduits si elle n'avait comme rentrées d'argent que 6 euros par adhérent. On a en particulier un budget timbre, papier et encre important. Certains membres expliquent qu'il n'est plus nécessaire d'adresser les documents par courrier à l'exception de ceux qui concernent les adhérents n'ayant pas d'adresse mail. Il est donc convenu que la majorité des documents seraient maintenant adressés uniquement par mail.

Un adhérent répond qu'en étant association loi de 1901, on peut prétendre à une subvention de la mairie. Dans ces cas là, on pourrait même envisager de réduire le montant de l'adhésion pour tous.

Il est répondu que pour l'heure et étant donné les réductions budgétaires, il valait mieux laisser la cotisation à 6 euros pour l'année 2016. Elle pourra être revue pour 2017.

La question est débattue puis mise au vote pour modification.

Qui est d'accord pour que les producteurs paient la même cotisation forfaitaire que les autres adhérents ?

A l'unanimité, les membres présents votent pour une cotisation forfaitaire pour tous. Pour 2016, la cotisation sera de 6 euros.

Le règlement intérieur sera donc modifié.

Puis on passe au vote des statuts et du règlement intérieur modifié.

Vote à l'unanimité des présents.

## II Election de l'équipe de coordination

Certains adhérents (Claude Doléans, Jean-Claude Doléans, Marie-Agnès Thomann, Chantal Magnet, Jean-Michel Lacampagne, Régine Cazetien) faisaient déjà le travail de ce qui sera maintenant le rôle de l'équipe de coordination.

Aucune nouvelle personne ne veut s'investir dans cette tâche. Claude Doléans qui a depuis le début participé à l'élaboration des plannings et autre, labeur très fastidieux au début mais largement amélioré par le travail de Philippe Régnier, ne veut plus s'occuper de cette besogne.

Jean-Michel Lacampagne est absent mais joint par téléphone confirme qu'il veut bien faire partie de l'équipe de coordination.

Sont donc élus à l'unanimité :

Marie-Agnès Thomann, Chantal Magnet, Jean-Michel Lacampagne, Jean-Claude Doléans et Régine Cazetien.

## III Vote de tous pouvoirs à l'équipe de coordination nécessaires aux démarches de déclaration et de publication

Vote à l'unanimité des présents

## IV Validation du montant des cotisations

La cotisation pour l'année 2016 reste inchangée. Le montant est donc de 6 euros. Conformément au vote précédent, elle sera dorénavant identique pour tous les membres.

## V Questions diverses

On évoque le souci d'une productrice d'œufs de l'AMAP® de Morlaas qui fait un appel pour acquérir des terres. On pensait pouvoir évoquer la possibilité d'apporter une petite aide à cette productrice mais étant donné le budget de notre AMAP® et les charges éventuelles que nous aurons en tant qu'association loi 1901, on va abandonner l'idée. Par ailleurs, un appel par mail a été lancé avec un lien. Chacun à titre individuel peut soutenir cette personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour l'équipe de coordination,  
La Présidente de séance  
Chantal Magnet